



CE SCE

Ce que nous avons compris

Section Syndicale CFE-CGC de France Télécom Orange

Synthèse du CE du jeudi 21 février 2008

Approbation des procès verbaux

Vote des PV de 13,14, 19 Décembre 2007 : Pour à l'unanimité

Vote du PV de 8 Janvier 2008 : Pour à l'unanimité

Vote du PV du 21 Janvier 2008 : Modification à faire page 36 » vote sur le reversement au CCUES, non pas 549 000 euros mais 54 900 euros. » Pour à l'unanimité avec le correctif.

Déclaration préalable sur la sécurité du site de Médéric par la CFE-CGC :

Suite aux incidents survenus le 14 février 2008 sur le site de Médéric, la **CFE-CGC** demande à ce que la Direction ait un minimum de considération si ce n'est de respect pour le personnel.

En effet nous avons constaté comme l'ensemble du personnel, lors des incidents du 14 janvier 2008 (Court circuit d'une armoire électrique) de graves lacunes dans l'organisation de la sécurité mise en place par la Direction sur le site de Médéric.

Le CHSCT s'est réuni en séance supplémentaire ce jour, et nous attendons son rapport avec impatience afin d'étudier l'ensemble des dysfonctionnements qui sont apparus et d'envisager la possibilité d'un recours auprès des autorités compétentes afin que France Télécom respecte ses devoirs en matière de sécurité pour l'ensemble de son personnel.

Cela fait plusieurs fois que la Direction bafoue les règles de sécurité obligatoire et de fait expose son personnel à de graves incidents sur le site de Médéric (Fils électriques dénudés à portée des postes de travail du personnel, plans et consigne de sécurité affichés plus de 6 mois après l'emménagement sur le site, désignation et mise en place des guides fil et serres fil et formation de ses derniers 8 mois après l'emménagement...).

La direction annonce aux Elus du CE et en formation, la nomination d'un « Monsieur Sécurité » sous le titre de Responsable Sécurité. Un nom est communiqué en formation, plus de 6 mois après on apprend que cette personne n'est pas nommée. (source du jour en CHSCT).

De qui se moque la Direction ? A priori des Salariés et des Elus, cela a le mérite d'être clair.

LA **CFE-CGC** ne peut accepter que la Direction joue avec la vie du personnel en faisant fi des règles de sécurités obligatoires. Elle engage fermement la Direction à cesser de prendre la sécurité du personnel à la légère.

Information sur la création du service « Opérations » au sein de la Direction de l'Intégration et des Services Point 5 de l'ordre du jour du 14 Février 2008

Intervenant : **Pierre-Louis Biaggi**

Création d'une direction, pour simplifier le relais managérial, pour assurer la cohérence entre les activités transverses et opérationnelles.

Monsieur PL Biaggi, est déjà Responsable du Service intégration à l'international et assurait aussi **en mode Alliance** l'intégration service France, à savoir SIF, et reprend désormais directement la responsabilité de SIF et pas des autres UA de DIS.

PL Biaggi est salarié Equant et passera sous contrat FT.

Objectif de cette création : avoir le temps d'assurer sur un périmètre très large, la performance – renforcer les activités par une coordination forte entre les activités transverses et opérationnelles aussi bien en France qu'à l'International.

Les fonctions transverses doivent être très proches de l'opérationnel ;

Projets stratégiques : Responsable : JM Pigmal - Développement dans les applications critiques d'OBS : MtoM, Poste de travail léger, E santé, E paiement France et Hors France

Homogénéisation des offres marketing.

Une présentation de la stratégie et du bilan des acquisitions de DIS sera faite en Avril 2008 par Laurent Kocher.

Une présentation de la stratégie de IT Services sera aussi à présenter. (Mars ?)

PROCHAIN CE : les 18 et 19 MARS.